

**Procès-verbal**

**1<sup>ère</sup> Assemblée Générale ordinaire de l'« Association Chœurs Ouverts »  
Neyruz, 11.03. 2006, 09.00 heures**

Présidence	DAVID AUGUSTIN SANSONNENS
Comité	HERVE CHRISTAN, GERARD VERBECKE, MARIE-FRANÇOISE SUDAN
Présidence FFC	CHRISTIAN CLEMENT
Commission de musique	THIERRY DAGON, MARC-ANTOINE EMERY, MANUELA DORTHE, STEPHANE COSANDEY, GONZAGUE MONNEY ; LOUIS-MARC CRAUSAZ (excusé)
Excusé(e)s	Mme la Conseillère d'Etat ISABELLE CHASSOT, directrice de l'instruction publique, de la culture et des sports M GERALD BERGER, chef du service de la culture M PASCAL GENDRE, syndic de Neyruz M GIANCARLO GEROSA, directeur du conservatoire de Fribourg M JEAN-MARC PILLONEL

**Sociétés présentes** (19)

Anonymos  
CantaSense  
Chœur des Artilleurs de la Glâne  
Chœur des XVI  
Chœur mixte de Bulle  
Chœur mixte du groupe « Mon Pays »  
Chorale de la police fribourgeoise  
Choralia  
Divertimento Vocale Freiburg  
Ensemble choral L'Harmonie de Broc  
Ensemble vocal ANIMATO  
Groupe vocal Anonyme/80 d'Attalens  
Ensemble vocal Carmina  
La Chanson des 4 Saisons  
La Rose des Vents, Romont  
L'Echo du Moléson, Epagny  
Les Armaillis de la Roche  
L'Union Chorale, Châtel-St-Denis  
Magdalenenchor / Chœur de la Madeleine, Fribourg

**Nouveaux membres admis présent** (2)

Le Chœur de Chambre de l'Université de Fribourg  
L'Octuor vocal « Coup d'Cœur »

**Sociétés excusées** (5)

Ensemble vocal La Cantilène de Fribourg  
La Chanson de Fribourg  
La Chanson Fribourgeoise de Lausanne  
Chœur des Guelins, Billens  
Chœur mixte « Lè Dzoyà », Marsens

**Nouveaux membres admis excusés** (1)

Le Quatuor Laqué

**Sociétés absentes** (6)

Chœur d'hommes La Persévérance

Chœur d'Hommes l'Avenir, Granges

Lè Riondenè, Broc

L'Espérance, Praz-Vuilly

Société de Chant de la Ville d'Estavayer-le-Lac

Triple Quatuor Vocal MOD'ERATO

**Nouveaux membres admis absents** (1)

Le Chœur Grégorien

**Sociétés candidates présentes** (2)

Alegria

L'Accroche-Chœur

## Ouverture

Le président DAVID AUGUSTIN SANSONNENS (DAS) ouvre cette première assemblée à 9h10.

Il salue cordialement les délégués présents et relève la présence des chœurs *Alegria*, *Utopie* et *l'Accroche-Chœur* venus en observateurs, à qui il souhaite également la bienvenue.

Il signale qu'aucune proposition n'est parvenue au comité dans les délais statutaires et nomme deux scrutateurs pour cette assemblée, Mme LILIANE PENSEYRES / *Echo du Moléson* et M. ANDRE GENOUD / *Chœur Mon Pays*.

Les vérificateurs des comptes n'ayant pas été nommés lors de l'assemblée constitutive, le comité a désigné pour cet exercice Mme HEIDI FORSTER / *CantaSense* et M EMMANUEL BROILLET / *4 Saisons* qui ont accepté cette tâche. Il les en remercie.

HERVE CHRISTAN, vice-président, fait circuler une liste des présences qu'il demande de corriger, compléter (adresses Email) et signer.

### 1. Procès verbal de l'assemblée constitutive

Le PV de la 2<sup>e</sup> assemblée constitutive du 4 juin 2005 a été envoyé l'automne passé par ELISABETH SIMON, secrétaire de la SCCF, qui l'a rédigé. Il est accepté avec félicitation et vifs remerciements à Mme SIMON.

### 2. Rapport du Comité

Le comité s'est vu à trois reprises, la 1<sup>ère</sup> fois avec PIERRE MENETREY, ex-président de la SCCF. Il a repris et complété le listing des chœurs (également non membres ACO). Il a contacté par courrier environ 60 chœurs susceptibles de rejoindre notre association.

Pour ce faire il a réalisé un flyer explicatif avec coupon réponse. Malheureusement seul 5% de réponses lui sont parvenues. Par contre il a le plaisir de recevoir 4 chœurs candidats à l'ACO suite à ce premier envoi.

#### 2.a Objectifs 2006

Le comité souhaite à l'avenir utiliser le plus possible Internet (il préfère investir dans la musique plutôt que dans l'administratif). C'est pourquoi il demande à chaque chœur de donner une adresse courrielle de contact. Il se propose de mettre sur pied un

système précis de listing qui facilitera la communication et la facturation. Pour ce faire il espère la collaboration d'un *webmaster* qui assumera aussi la gestion du site de l'ACO sous l'adresse [www.chant.ch](http://www.chant.ch).

Le comité va se remettre à la tâche et contacter à nouveau les chœurs non encore ACO, incluant dans sa recherche les chœurs membres des fédérations de « Yodel » et des « Costumes et coutumes ». Le président est conscient que seul les contacts directs avec les gens permettent d'avoir des réponses favorables. A revoir donc la manière de faire.

Le comité ayant plutôt un rôle administratif, il compte beaucoup sur la nouvelle commission de musique pour la partie développement de projets concrets (créations. Concours). réf. Point 11

### 3. Collaboration avec la FFC

Pour rappel : La FFC est l'organe faîtière et les associations, dont l'ACO, en sont les membres directs. Néanmoins, à l'AG de la FFC, tous les chœurs sont invités.

**Commission de musique** : YVES PILLER, président. Mode de fonctionnement à définir.

**Commission du Patrimoine** : DAS, président. Cette commission a pour but d'archiver et de mettre en évidence le catalogue des compositeurs fribourgeois et de soutenir la création. Elle va éditer un archivage complet des œuvres des compositeurs fribourgeois dont les manuscrits sont déposés à la BCU avec possibilité d'écoute sur Internet. Après les BOVET, KAELIN, CHENAUX c'est le travail d'ANDRE DUCRET qui est en cours d'archivage. Elle travaillera en collaboration avec le Cantorama. Une mise à jour y sera effectuée et le concept décentralisé.

#### 3.a Partenariat avec la BCF

Un partenariat d'exclusivité a été signé le 11 février 2006 par la FFC et la BCF, pour un montant de 50.000.- par année, ceci pour trois ans renouvelables, répartis comme suit :

- 2006 : 20.000.- FFC / 30.000.- chœurs (projets) et AFCEJ
- 2007 : 15.000.- FFC / 35.000.- chœurs et AFCEJ
- 2008 : 10.000.- FFC / 40.000.- chœurs et AFCE

Concernant la répartition des subventions, CHRISTIAN CLEMENT (CC / président FFC) informe que les demandes pour l'année 2006 doivent lui parvenir avant le 25 mars 2006.

Intervention de M. EMMANUEL BROILLET / *4 Saisons* : il se dit déçu de cette décision : ayant déjà fait des demandes ailleurs pour un projet, le chœur s'est vu refusé un sponsoring de la BCF.

Réponse de CC : l'exclusivité du partenariat ne permet plus aux chœurs d'obtenir le soutien de 2 banques simultanément comme c'est d'ailleurs souvent l'usage dans le milieu bancaire. Les chœurs ne peuvent plus s'adresser directement auprès de la BCF, mais doivent passer par la FFC. Celle-ci souhaite que chacun essaie de jouer le jeu, ceci pour obtenir un montant plus conséquent dans trois ans.

Commentaire de M. MICHEL ANDREY (président AFSEJ) : il doit être possible de travailler avec une deuxième banque, mais en discutant tout au début du projet et avant de signer.

Intervention de M. PAUL DEMIERRE / *Chœur de la Madeleine-Madgalenenchor* : il demande s'il y a aussi exclusivité pour les annonces, logo.

Intervention d'OLIVIER CLEMENT / *Chœur de Chambre* : il veut savoir s'il est obligatoire

de supprimer un partenariat avec une autre banque.

Réponse de DAS : la négociation reste possible. En résumé : la FFC souhaite la collaboration de chacun mais ne peut rien imposer.

A la question de Mme FASEL / *Alegria* de savoir s'il existe un règlement, il est répondu qu'il sera fait prochainement.

#### 4. Admission de nouveaux membres

Le comité est heureux présenter la candidature de 4 nouveaux membres :

1. **CCUF**, directeur PASCAL MAYER & président ADOLPHE GREMAUD
2. **Octuor Coup d'Chœur** ; directeur & président DICK PERROUD
3. **Quatuor Laqué** ; président ALBERT NUSSBAUM
4. **Chœur Grégorien** ; directeur Romuald Sapin, président ALPHONSE BUGNON

Chaque chœur est présenté et tous les quatre sont acceptés à l'unanimité.

#### 5. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes

GERARD VERBEKE (caissier ACO) présente les comptes pour cette 1<sup>ère</sup> année.

Avec un montant de départ de Fr. 2000.- reçu à la liquidation de la caisse de la SCCF, l'exercice se solde par un passif de Fr. **1.087.30.-** et un actif de Fr. **912.70.-**.

M BROILLET, au nom des vérificateurs des comptes, relève le bon travail du caissier et propose à l'assemblée de donner décharge au comité.

#### 6. Approbation des comptes 2005

Les comptes son acceptés à l'unanimité.

#### 7. Nomination des vérificateurs des comptes

Les deux personnes ayant officié se proposent de reconduire l'exercice pour l'année. M EMMANUEL BROILLET et Mme HEIDI FORSTER sont donc renommés pour une année. Ils en sont remerciés. Pour la suite le président propose le système du tournus : un mandat de 2 ans avec un changement annuel de l'un des deux vérificateurs.

#### 8. Fixation de la cotisation 2006

Rappel : La FFC ne demande pas de cotisation pour l'année 2006, soit **50.-** par chœur et **2.-** par chanteur. Le comité de l'ACO désire cependant encaisser l'intégralité de la cotisation, ceci pour constituer un fond de départ.

L'ACO propose pour sa part un forfait de **25.-** par chœur et **1.-** par chanteur. Concernant les chœurs à projets, il sera pris en compte une moyenne de leur effectif en concert sur l'année.

L'ACO encaisse la totalité des cotisations et reverse leur part aux différents acteurs (FFC-USC-Suisa)

Concernant l'adhésion à l'USC, y compris le forfait Suisa, elle est pour l'instant laissée au choix des chœurs. Comme jusqu'à présent les chœurs non-cécilliennes de la SSCF en faisaient partie d'office, les chœurs qui souhaitent s'en retirer doivent le signaler le plus rapidement possible. Les cotisations pour l'USC se présentent comme suit :

- USC : Fr. **4.-** par chanteur
- Forfait Suisa Fr. **5.20.-** par chanteur
- 5 abonnements au journal Chorus par chœur (2 seulement pour 2006)

A signaler que le forfait Suisa est majoré de 20 % pour les chœurs non affiliés à l'USC et que les chœurs concernés devront s'acquitter directement du montant auprès de la Suisa.

Remarque de DICK PERROUD : il est illogique d'imposer 5 abonnements aux petits ensembles tels quatuor. CC en tiendra compte et en parlera à l'USC.

La cotisation est votée et acceptée à l'unanimité moins une voix.

Tableau récapitulatif de la situation :

	Association		Fédération		USC		SUISA	
	For	/ch	For	/ch	For	/ch	For	/ch
SCCF		6.-				2.80		3.90
ACO (2006) m. USC	75.-	3.-			60.-	4.-		5,20
ACO (2006) n-m USC	75.-	3.-						6,25
ACO (2007) m. USC	25.-	1.-	50.-	2.-	150.-	4.-		5,20
ACO (2007) n-m USC	25.-	1.-	50.-	2.-				6,25

## 9. Votation du budget 2006

Le caissier présente le budget 2006, à savoir des dépenses prévues pour Fr. **1.750.-** et des recettes pour un total de Fr. **4050.-** dont Fr. **2700.-** de cotisations exceptionnelles 2006 et Fr. **1350.-** de cotisations ACO.

Remarque de M. M.BEER / *Divertimento Vocale* : attendu que les frais de fonctionnement soit Fr. **1.750.-** dépassent les recettes habituelles soit Fr. **1.350.-**, il demande comment le comité prévoit l'avenir.

Répons de DAS : le comité table sur une augmentation des membres donc des montants encaissés pour les cotisations. Il est nécessaire de continuer la recherche de nouveaux membres.

Le budget 2006 est voté à main levée et accepté à l'unanimité.

## 10. Renouvellement du Comité

Le comité a été élu pour 4 ans, il n'y a donc pas d'élections prévues cette année.

Cependant, la secrétaire, Mme MARIE-FRANÇOISE SUDAN, ayant clairement émis son désir de ne fonctionner que pour un intérim d'un an, officie aujourd'hui pour la dernière fois (PV). Elle est remerciée pour son soutien et DAS lui remet au nom du comité le merveilleux disque du chœur de XVI enregistré lors de l'année KÆLIN. - Un grand merci à tous.

Pour la remplacer, des contacts ont été pris, mais à ce jour personne n'a encore été trouvé. Il y a néanmoins une candidate potentielle (en congé maladie pour l'instant). Si cette personne confirme son intérêt, elle sera nommée lors de l'AG 2007.

Au sujet du *webmaster*, un étudiant en informatique de l'école des métiers est intéressé. A suivre également.

## 11. Constitution de la commission de musique (CoMu)

THIERRY DAGON présente la commission de musique et les projets. Il définit d'abord le rôle de ladite commission en se référant aux statuts. Cinq personnes ont déjà fait part de leur intérêt. Les candidats intéressés doivent s'adresser au comité, chargé de nommer la commission de musique.

Les membres déjà élus pour cette commission sont :

- MANUELA DORTHE : cheffe de chœur en formation, chante avec le *Divertimento Vocale* et prépare un diplôme d'enseignement secondaire de la musique. Au vu de sa langue, c'est elle avant tout qui se chargera de relayer les intérêts suisse-alsaciens au sein de la commission de musique.
- STEPHANE COSANDEY : dirige *Choralia* et *Tiramisu* et prépare également un diplôme d'enseignement secondaire de la musique.
- GONZAGUE MONNEY : dirige *Utopie* et le *Chœur Mixte d'Arconciel*. Titulaire d'un diplôme d'enseignement secondaire de la musique, il prépare son diplôme de chef de chœur. Il a également donné des cours de solfège dans le cadre de feu la SCCF.
- LOUIS-MARC CRAUSAZ : (excusé pour cette assemblée) professeur de piano au Conservatoire ; dirige de nombreux chœurs sur Neuchâtel et Fribourg ; a animé un atelier Kaelin lors de la dernière fête cantonale.
- MARC-ANTOINE EMERY : dirige *Anonymos* ; professeur de musique à l'école secondaire du Gibloux, il est co-auteur d'une méthode d'enseignement de la musique. Il s'est particulièrement engagé dans l'organisation des différents cours qui ont été mis sur pied par la Cantonale.
- THIERRY DAGON : dirige le *Chœur Mixte de Bulle*, l'ensemble vocal *Carmina* et l'ensemble vocal féminin *Arcana*. Chanteur de métier, il fait partie de divers ensembles professionnels entre Bâle, Zurich, Lugano Berne et Reims ; responsable de la rédaction romande de Chorus, il présidera la commission de musique.

Remarque de TD : ne pas oublier de lui signaler tous nos concerts, c'est gratuit dans Chorus, et de remplir la page de questionnaire annexée au dernier Chorus.

### 11.a Quelques pistes pour l'activité de la commission de musique ACO

Ci-dessous, le « discours inaugural » du président de la CoMu :

#### Concours de Charmey

La plupart d'entre vous s'en souviennent, il y avait autrefois un concours choral réputé à Charmey. Les chœurs qui ont brillé à Charmey le signalent toujours sur leur CV Il est mort et enterré, mais il est fort possible que les anges de la commission de musique tentent une résurrection. Je m'avance peut-être beaucoup en parlant du concours de Charmey, il s'agit peut-être d'une appellation d'origine contrôlée. Qu'à cela ne tienne, on fera le concours de Nierlet-les-Bois ou de Grossguschelmuth...

On peut ouvrir ce concours à plus de chœurs extérieurs au canton. Pour que ce concours soit attractif, il pourrait y avoir des prix.

- Le premier prix du jury
- Le prix de la ville de Charmey (ou de Fribourg, ou de Tafers)
- Le prix du public

- Le prix de l'ACO (uniquement réservé à un chœur membre)
- Le prix d'une catégorie particulière (une année = enfants, une autre année = dames, quatuors, hommes, etc.)

Eventuellement, chaque chœur se voit également attribuer une mention.

Dès lors, il est possible qu'un chœur d'une certaine catégorie, disons un chœur d'hommes, rafle le prix des chœurs d'hommes, celui de l'ACO, de la ville, du public et du jury, pourquoi pas.

Il est évident que pour mettre sur pied une telle infrastructure, il nous faut la sécurité que chacun d'entre vous participe. Vos questions et attentes sont les bienvenues.

#### Partage de concerts

Certains d'entre vous, avant la dernière fête cantonale, avaient joué le jeu de se réunir par groupes de 3 ou 4 chœurs pour présenter leur programme 6 mois avant la date de la fête. Tout ceux qui ont vécu cette expérience ne le regrettent pas. Partant de cette idée, mais pas du tout pour un passage devant jury, nous avons envie de mettre en relation des chœurs pour partager des concerts. Pourquoi ? Chacun fait sa petite cuisine dans son coin. Beaucoup de travail pour présenter un seul concert. C'est vraiment dommage. Avec ce projet, plusieurs chœurs se mettent ensemble pour l'organisation d'un concert. La commission de musique peut vous mettre en relation. Les intervenants viennent de divers coins du canton, ont des répertoires différents. Le chœur qui reçoit les autres s'occupe de la publicité, à lui de s'organiser pour avoir un bénéfice à la sortie ! Chaque chœur participant organise la reprise de ce concert dans son lieu de prédilection. L'ACO, quant à elle, met en relation des chœurs des diverses régions cantonales. Elle est également attentive à ce que les chœurs jouent le jeu au niveau du minutage (Pitié, le public ne veut plus de concert de deux heures et demies...). Chaque chœur chante vingt minutes. Ce type de formule permettra ainsi aux chœurs de se mieux connaître, d'apprécier d'autres répertoires. Il permettra aussi aux chœurs plus modestes, qui ne réussissent pas toujours à présenter un programme entier de pouvoir tout de même monter sur les planches.

#### Echanges

Plutôt que des cours, lesquels seront organisés par la Fédération, nous avons envie de favoriser les échanges d'idées, des ateliers, des choses très pratiques, qui vont vers les choristes. Par exemple :

Trois chœurs ont « il estoit une fillette » à leur répertoire. On les réunit, ils chantent l'un après l'autre leur interprétation. Les chefs et choristes qui ont participé activement en discutent avec les chefs et choristes auditeurs. On peut ensuite changer les directeurs qui travailleront avec le chœur de leur collègue. On peut ensuite mélanger les choristes pour faire trois chœurs disparates, puis un grand chœur.

Un autre atelier :

Dans la même optique : A la découverte de partitions. Vous vous souvenez peut-être de la journée BOVET, dans laquelle il était question de monter en une seule folle journée tout un concert. Les choristes étaient divisés en plusieurs ateliers pour préparer un mouvement de la messe des anges gardiens, ils chantaient à côté de chanteurs qu'ils ne connaissaient pas. Des sueurs froides, mais, à l'arrivée, que du bonheur.

Dans la série rencontre de chœurs, le yodler-club de Schmürzigen-les-bains vient faire une démo de yodel à des choristes qui n'ont jamais pratiqué l'exercice.

Vous chantez « belle qui tiens ma vie » ? Pourquoi ne pas le chanter en concert en dansant la Pavane qu'Arbeau décrit méthodiquement avec sa partition ? Une partition

simple apprise en peu de temps, chorégraphie simple également, les chœurs ressortent d'une matinée en sachant par cœur une pièce qui fera de l'effet à leur prochain concert...

#### Fête suisse de chant

Je vous présente un dernier projet : En 2008 aura lieu la fête suisse de chant à Weinfelden. Vous savez que, dans les comtois, il y a toujours un pays ou un canton invités. Nous avons envie de entre guillemets imposer le canton de Fribourg en même temps que cette idée d'un canton invité. Nous imaginons volontiers une soirée avec 3-4 interventions de 20-30 min maximum permettant de mettre en valeur différentes formes d'expression chorales fribourgeoises, et permettant aux différents groupements de la FFC d'y participer (choeurs ACO, mais aussi Céciliennes, choeurs d'enfants, choeurs alémaniques, ...) Ainsi, une journée officielle fribourgeoise pourrait présenter la musique folklorique, classique, contemporaine, grégorienne, la chanson et j'en passe, bref, toutes les facettes qui font que notre canton est si riche sur le plan choral.

Voilà, vous voyez que ce ne sont pas les idées qui manquent. Pour cela, nous avons besoin de votre soutien, de vos idées, car l'ACO se veut avant tout une plate-forme d'échanges sur laquelle chacun doit se sentir libre d'exprimer ses opinions musicales.

Merci de votre attention.

### **11.b Projet d'André Ducret avec le soutien de Pro Helvetia**

ANDRE DUCRET parle du projet de Pro Helvetia, nommé « ECHO » au niveau suisse et « KALEIDOSCHORAL » au niveau romand.

Il s'agit d'un projet qui s'articule autour du chant choral avec traditions et innovations, en collaboration avec le canton du Valais. Pour l'instant tout n'est pas encore défini et il nous en dira plus en temps voulu.

### **12. Assemblée Générale 2007**

Afin d'éviter des collisions de dates avec l'assemblée de la FFC qui se tiendra à Neyruz le 10 mars 2007, le comité propose la date du **22 septembre 2007**.

ANDRE DUCRET se présente pour accueillir les délégués à **Pont-la-Ville** et d'inviter pour l'occasion le chœur *CantaSense*.

La tradition qui veut qu'un chœur (ou un membre) reçoive à tour de rôle l'assemblée est ainsi gardée.

### **13. Divers**

ANDRE GENOUD rappelle qu'en 2001 quelque 80 chœurs ont participé à l'année BOVET. A la suite de cette expérience une association a vu le jour sous la présidence de M PASCAL CORMINBOEUF. Le « Fonds Bovet » a pour but entre autre la recherche de partitions oubliées. C'est pourquoi il demande à tous les chœurs qui auraient dans leurs archives des partitions inédites, de le contacter.

Remarques de DAS : c'est précisément le travail de la Commission du patrimoine que de mettre en réseau les différentes institutions déjà existantes, notamment « Musica friburgensis » (anciennement « Fonds Bovet »), « BCU », « Cantorama », « FFC ».

CHRISTIAN CLEMENT à propos de l'Agenda la Fédération, « Crescendo »

Il est prévu en complément au site internet une feuille recto-verso avec une place pour chaque association. Elle sera envoyée à chaque président de chœur en nombre



suffisant et ceci quatre fois par année.

On peut déjà annoncer sur [www.chant.ch](http://www.chant.ch) les manifestations, même longtemps à l'avance, ceci pour éviter les collisions de dates.

CHRISTIAN CLEMENT au nom de la FFC tient à remercier DAS pour le travail déjà accompli et encore à venir.

**DAS** le remercie également pour la collaboration ainsi que son comité.

HERVE CHRISTAN félicite à son tour DAS pour la tenue de cette première assemblée et pour son dynamisme.

Il est 11heures 30 et le président clôt la partie officielle de cette assemblée.

Il présente le chœur *Anonymos* et son chef MARC - ANTOINE EMERY qui interprètent avec brio et sensibilité quelques superbes pièces de leur répertoire.

Bulle, le 29 mars 06

MARIE-FRANÇOISE SUDAN

